

## 08 janvier 2019 : Salaires minima des Ingénieurs et Cadres

Le 08 janvier 2019 se tenait la seconde réunion de négociation sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres pour l'année 2019.

La CGT a pointé la responsabilité des entreprises et du patronat de la branche dans le mécontentement qui grandit dans notre pays, notamment par l'absence de reconnaissance du travail et d'évolution des salaires.

L'état d'esprit offensif des représentants syndicaux a obligé l'UIMM à dépasser la barre des 2% pour aboutir à une ultime proposition de 2,1% d'augmentation générale des salaires minima des ingénieurs et cadres. L'accord contient également une clause de revoyure qui pourra être activée à partir du mois de septembre.

Les syndicats FO, CFE-CGC et CFDT ont signé cet accord en séance.

Conformément à ses engagements, la CGT consulte ses syndicats sur la signature de cet accord.

La délégation fédérale et son UFICT